

**JAMAÏQUE****Inculpation des policiers de Braeton : une étape vers la fin de l'impunité policière ?***Index AI : AMR 38/020/2003**ÉFAI*

Mercredi 5 novembre 2003

Amnesty International a salué ce mercredi 5 novembre l'annonce de l'inculpation de six policiers, en relation avec l'homicide de sept jeunes hommes le 14 mars 2001.

« Pour l'instant, le chemin qui mène à la justice pour les sept jeunes gens tués ce matin de mars a été long et difficile. Il a fallu plus de deux ans et demi pour en arriver là. L'annonce que six policiers seront traduits en justice pour ces homicides constitue une étape encourageante pour l'établissement de la responsabilité de la police », a déclaré Amnesty International.

L'organisation espère que l'inculpation de ces policiers enverra un message fort : les actes illégaux commis par des policiers ne seront pas tolérés.

Cependant, Amnesty International se demande vivement pourquoi les inculpations sont limitées aux policiers subalternes ayant pris part à l'opération.

« Le policier qui dirigeait l'opération n'a pas été inculpé malgré sa responsabilité hiérarchique pour l'intervention des policiers : il a témoigné sous serment qu'elle s'était déroulée dans le respect de la loi. Nous estimons que tout policier impliqué dans ces homicides doit faire l'objet d'une enquête et d'une inculpation si nécessaire », a ajouté Amnesty International.

L'organisation continuera à surveiller les évolutions des poursuites judiciaires, et enverra des observateurs au procès des policiers.

Amnesty International demande au procureur général de faire en sorte que les normes relatives aux droits humains soient scrupuleusement respectées dans cette affaire, et que le jury dispose de tous les éléments existants. Amnesty International rappelle que les policiers inculpés ont droit à un procès équitable ; l'organisation demande avec la Fédération de police que ces policiers bénéficient d'une défense adéquate devant le tribunal. Les autorités ne doivent pas demander la peine de mort pour les accusés.

Malgré l'évolution bienvenue que constitue l'inculpation de ces policiers,

Amnesty International reste préoccupée par la situation générale en Jamaïque. Tout homicide commis par la police doit normalement faire l'objet d'une véritable enquête de la part des autorités. Pourtant, de nombreuses enquêtes semblent piétiner. Les Jamaïcains ne devraient pas avoir à attendre deux ans et demi pour obtenir les conclusions de l'enquête sur les homicides commis à Flankers, à Crawle, et d'autres encore.

L'organisation reste préoccupée de nombreuses affaires, en particulier les homicides par la police de Patrick Genius et de Michael Gayle.

« Les policiers qui respectent la loi et protègent la société jamaïcaine se féliciteront d'une telle décision, qui contribuera à ramener la confiance du public dans les forces de police, alors que celle-ci avait été gravement affectée par les homicides. Quant aux policiers qui font eux-mêmes leur justice, le message doit être : " vos actes illégaux ne seront pas tolérés" ».

**Contexte**

Le 14 mars 2001, sept jeunes hommes et garçons –Reagon Beckford, 15 ans, Lancebert Clark, 19 ans, Christopher Grant, 17 ans, Curtis Smith, 20 ans, Andre Virgo, 20 ans, Dane Renaldo Whyte, 19 ans, et Tamayo Wilson, 20 ans, connus sous le nom des « Sept de Braeton », ont été tués juste avant le lever du soleil par des policiers de l'Unité de lutte contre le crime, une unité spéciale de la police jamaïcaine.

Dans leurs témoignages, les policiers ont affirmé avoir essuyé des coups de feu provenant d'une maison, alors qu'ils s'étaient identifiés et avaient demandé aux personnes se trouvant à l'intérieur de se rendre. Les policiers ont affirmé avoir riposté en entrant dans la maison et tiré sur les « éclairs » lancés par les armes des tireurs. Les sept jeunes gens ont tous été tués sur le coup, après avoir reçu un total de 46 blessures par balles, dont 15 à la tête.

Les habitants du quartier ont exposé une version différente des faits et donné des témoignages racontant en détail comment les jeunes gens avaient demandé grâce, avant que les policiers ne les tuent l'un après l'autre. Bien que des enquêtes aient été menées par la police et une unité d'investigation civile indépendante, aucune responsabilité n'a été établie. Le jury du tribunal du coroner a par la suite rendu un

jugement (par six voix contre quatre) selon lequel nul ne devrait être tenu pénalement responsable de la mort des jeunes gens. Amnesty International estime que la procédure utilisée dans l'enquête du coroner était entachée d'irrégularités, notamment dans l'étude des éléments du dossier.

**Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>**